



Plan sectoriel militaire

Approbation de la deuxième série de fiches de coordination et modifications de la partie « programme » (2022)

du 12 janvier 2022

Le Conseil fédéral suisse
arrête:

Vu le rapport d'examen rédigé par l'Office fédéral du développement territorial, les fiches de coordination ci-après, contenues dans le Plan sectoriel militaire (PSM), sont approuvées:

- AG Full-Reuenthal, place d'exercice
- SG Linthebene, place d'exercice
- SG Bronschhofen, Centre logistique de l'armée (site extérieur)
- SG Eschenbach, Centre logistique de l'armée (site extérieur)
- SG Mels, Centre logistique de l'armée (site extérieur)
- SG Obertoggenburg Nord, place de tir
- SG Ricken-Cholloch, place de tir
- ZG Rotkreuz, Centre logistique de l'armée (site extérieur, dépôt de carburant)

de même que les modifications dans la partie « programme » (chapitre 3.5.3 Énergie, chapitre 4 Principes applicables aux catégories d'infrastructures et chapitre 6.2 Projets relevant du plan sectoriel).¹

19 janvier 2022

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ignazio Cassis
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ La documentation concernant le PSM peut être consultée comme suit:
– sur Internet, www.plansectorielmilitaire.ch, ou, après annonce préalable et durant les heures de bureau, auprès:
– du Secrétariat général DDPS, Territoire et environnement, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne, 058 463 70 83
– de l'Office fédéral du développement territorial, Worblentalstrasse 66, 3063 Ittigen, 058 484 97 98

